

## Synode ordinaire d'automne 2024 de l'Église réformée vaudoise

### Budget 2025 adopté et réforme « Église 29 » soutenue

Lausanne, 11.11.2024 – **Pour la première fois de la législature 2024-2029, l'exécutif et le législatif de l'Église réformée vaudoise, se sont réunis lors du Synode ordinaire d'automne au Parlement cantonal à Lausanne les 8 et 9 novembre 2024. Les débats ont porté entre autres sur le budget 2025 et la réforme « Église 29 ». Ces deux thèmes majeurs ont mobilisé les discussions et ont été adoptés.**

#### Reconnaissance, confiance sérénité

C'est avec reconnaissance, confiance et sérénité que le président de l'exécutif a abordé cette 1<sup>ère</sup> session de la nouvelle législature. Ces trois mots sont venus rappeler la convention de subventionnement signée avec l'État de Vaud pour 2025 – 2029, la réforme Église 29 qui se déploie sur un rythme soutenu et l'engagement des forces vives pour l'entreprise de l'Église réformée vaudoise.

Bibliquement parlant ce sont Esdras et Néhémie - qui vont reconstruire Jérusalem au 6<sup>ème</sup> siècle avant notre ère - qui conduisent l'inspiration du message collégial. Néhémie, haut fonctionnaire, à la reconstruction des murailles et la gestion du projet. Travail structurel et institutionnel. Esdras, prêtre, à la conduite de la réforme du culte. Deux niveaux d'action et d'engagement liés, mais distincts. Invitation à pouvoir distinguer en Synode quand les travaux portent sur les murailles et quand les travaux portent sur le culte, ou plus largement la mission de l'Église.

#### Réforme Église 29\* en concertation et progression

*Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.*

Déclinaison constitutionnelle des pierres angulaires, la révision partielle du Règlement général d'organisation (RGO, Constitution de base de l'EERV) s'est faite en 2 lectures sans avoir à recourir à une 3<sup>e</sup> lecture. Synonyme de la confiance évoquée dans le message introductif du président du Conseil synodal.

En introduction, il a été rappelé par le président du groupe de travail mixte Église 29, les 3 piliers sur lesquels s'appuient la réforme ainsi que l'importance du processus qui intègre un esprit de travail en concertation et des étapes distinctes, en veillant à ne pas rétrograder ni régresser au risque d'un ensablement. Chaque étape validée permettra de passer à la suivante.

Il s'agissait que les déléguées et délégués au Synode se prononcent sur une quinzaine d'articles représentant ainsi la moitié du RGO qui en comptent 31.

Selon la Loi qui unit l'Église réformée vaudoise et l'État de Vaud, le service juridique de l'État procédera au contrôle formel du RGO pour validation par l'État. La date d'entrée en vigueur du RGO interviendra, au plus tard, en même temps que celle du Règlement ecclésiastique. Ce dernier fera également l'objet d'aménagements, dans le cadre de la réforme Église 29.

#### Décisions

L'assemblée synodale a voté les articles révisés en 1<sup>ère</sup> lecture et en 2<sup>e</sup> lecture à la majorité claire pour ces deux lectures.

- lien vers [les articles révisés du RGO](#)

#### Budget 2025

*Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission des finances.*

Bien que déficitaire, c'est avec une motivation de responsabilité et de solidarité - en conscience que tout ne se réalisera pas - que le budget 2025 a été présenté à l'assemblée synodale. Le budget de

l'EERV doit à la fois clarifier les possibilités financières tout en encourageant les initiatives permettant à l'Église d'accomplir au mieux son témoignage vis-à-vis du peuple vaudois tout entier. Le Conseil synodal exprime sa reconnaissance à l'ensemble des personnes engagées sur les différents terrains et la Commission des finances se félicite que le Conseil synodal ait obtenu du Canton un subventionnement identique à celui de la convention 2020-2024. Tel que le trésorier l'a indiqué, l'Église réformée vaudoise a la nécessité de réduire sa voilure, pour correspondre à l'Église actuelle.

### Décisions

- le Synode adopte à la majorité la table des contributions régionales telles que présentées ci-après pour un total de chf 3 millions :
  - > Région 1 : chf 305'000.-      Région 2 : chf 298'500.-      Région 3 : chf 266'000.-
  - > Région 4 : chf 326'000.-      Région 5 : chf 284'000.-      Région 6 : chf 164'500.-
  - > Région 7 : chf 286'500.-      Région 8 : chf 271'000.-      Région 9 : chf 211'000.-
  - > Région 10 : chf 307'500.-      Région 11 : chf 191'000.-      paroisses langue allemande : chf 89'000.-
- le Synode adopte à l'unanimité la liste des offrandes générales des paroisses, des aumôneries et des lieux phares pour l'année 2025 telle que présentée au budget 2025 et les leur recommande : *DM - Échange et mission / CSP / Crêt-Bérard / Réfugiés EERS-EPER / Offrande du Jeûne fédéral / Solidarité protestante suisse /*
- le Synode adopte à la majorité le budget 2025 de l'EERV comportant les prélèvements aux fonds suivants :
  - > fonds Chesaux chf 30'000.-
  - > fonds Gouvernance : chf 50'000.-
- le Synode fixe à l'unanimité la cible Terre Nouvelle de l'EERV à chf 1'700'000.-
- le Synode nomme à l'unanimité une fiduciaire comme organe de contrôle financier de l'EERV et lui confie le contrôle ordinaire des comptes 2025 de l'EERV.

### **Élections, informations et motion**

- Des élections complémentaires ont pourvu la Commission de gestion, la Commission de traitement des litiges ainsi que la délégation au Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse. Commission de gestion : élection de Sophie Maillefer, ministre. Commission de traitement des litiges : élection de Aude Collaud, ministre et élection de deux remplaçants : Florence Clerc-Aegerter et Michel Tobler. Délégation au Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse : élection de Anne Imobersteg-Harvey. Ces élections ont été applaudies avec reconnaissance que toutes les Commissions soient complètes.
- Église 29 : des précisions sont données sur l'état d'avancement de la réorganisation ecclésiale : un calendrier mis à jour sera présenté en décembre aux membres du Synode. ([lien vers document échéancier réorganisation ecclésiale](#))
- Un point sur l'état des repourvues et des dotations a été fait ainsi qu'une information que le programme de législation 2024-2029 sera présenté à l'Assemblée parlementaire en mars 2025.
- Le Plan de Prévention et de Protection de la Personnalité de l'EERV continue son déploiement notamment en lien avec l'EERS.
- Importance de l'interreligieux selon les temps chahutés à l'échelle planétaire avec différentes actions, parmi celles-ci : les rencontres régulières de la plateforme interreligieuse, les 20 ans de l'UVAM où catholiques et protestants ont pris la parole au nom de nos Églises chrétiennes, une journée organisée par le Centre intercantonal d'information et l'Arzillier sur les croyances en présence des autorités politiques et des représentants entre autres de la CILV et de l'UVAM, la semaine des religions (l'Arzillier) sur le thème « la paix à l'aune du dialogue interreligieux », l'engagement auprès des partenaires EPER et DM pour soutenir leur travail.
- Conférence des Églises réformées romandes (CER), dans le cadre de l'organisation de l'information et de la communication commune aux 6 Eglises membres de la CER, une motion concernant l'évolution de l'édition vaudoise du journal « Réformés » a été déposée. A préciser que la Sàrl qui publie le journal « Réformés » est portée par 4 des 6 Eglises romandes. Les membres du Synode ont décidé d'un commun accord avec le Conseil

synodal de la nomination d'une Commission par le Bureau du Synode pour traiter cette motion.

### **Les invités du Synode**

L'assemblée synodale a accueilli les deux invités suivants :

- Simon Buttica, vice-doyen à la recherche de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) qui a traité les actualités et formations FTSR, notamment un aménagement dans le master en théologie qui permet un stage pré-professionnalisant pour encourager les vocations pastorales. L'EERV salue les liens entre ces deux institutions.
- Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal de l'Église évangélique réformée de Fribourg (EERF) qui a porté un message d'amitié et souligné les points communs des deux Eglises sœurs. Brouillard, loup et silure mais également échange, soutien et co-construction avec pour cette dernière notamment la 2<sup>e</sup> édition du festival BREF dont l'envergure est romande, ainsi que les liens avec la Conférence des Églises réformées romandes et l'Église évangélique réformée de Suisse. En réponse gustatives aux bouchons vaudois offert précédemment par l'EERV, l'EERF a répondu par des éléphants de Morat !

### Contact médias

- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch), 079 641 66 50

#### *\* Église 29*

*La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme.*